
Brevet Professionnel JEPS Activités Aquatiques et de la Natation

E.R.F.A.N. de GUADELOUPE

*Piscine de Dugazon - Batiment Administratif – 97139 LES ABYMES
Tel : 0590471560 Fax : 0590471559*

Site internet : <http://comite.ffnatation.fr>

Email : crng@orange.fr



DOSSIER D'INSCRIPTION

Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Education Populaire et des Sports

Spécialité : Activités Aquatiques et de la Natation

Habilitation Formation : En cours

Je soussigné(e) Nom :

Prénoms:

Photo à coller

Je sollicite mon inscription pour les :

Exigences préalables à l'entrée en formation
BP JEPS AAN

Date limite d'inscription: 1 Octobre 2019, cachet de la poste faisant foi
Formation limitée aux premiers dossiers complets reçus

Dossier à renvoyer à

ERFAN de GUADELOUPE //L.N.G
Piscine de Dugazon - Bâtiment Administratif
CODE POSTAL 97139 COMMUNE : Les Abymes

Cadre réservé à l'ERFAN

Date du cachet de la poste:

Dossier reçu/déposé le :

Dossier

COMPLET

INCOMPLET

Pièces en attente :

Cachet du service et signature



Fiche Administrative

PIÈCES À JOINDRE OBLIGATOIREMENT. Seuls les dossiers complets seront pris en compte

Nom : Prénoms:

**Cadre réservé à
l'E.R.F.A.N.**

Pièces obligatoires pour le dossier d'inscription

- Le présent dossier de candidature complété (annexes financières comprises)
- Le certificat médical datant de moins de 3 mois à la date limite d'inscription (modèle joint)
- Un chèque de 70 € correspondant aux frais administratifs d'inscription à l'ordre de « Ligue de Natation de Guadeloupe » (non remboursé en cas d'annulation d'inscription après la date limite d'inscription)
- La photocopie recto verso d'une pièce d'identité en cours de validité
- Deux photos d'identité récentes
- pour les français de moins de 25 ans, le certificat individuel de participation à l'appel de préparation à la défense ou le cas échéant, l'autorisation de report.
- Une attestation d'assurance « responsabilité civile » en cours de validité.
- L'attestation A4 de la sécurité sociale (pas de copie de carte vitale)
- Une attestation de prise en charge des frais pédagogiques (uniquement si votre employeur ou un organisme financeur prend en charge les frais pédagogiques)
- Un document de présentation personnel comprenant :
 - Un curriculum vitae
 - Une présentation des expériences (de pratique sportive personnelle, d'animation, d'encadrement)
 - Une présentation du projet professionnel
 - Une présentation du projet de formation (connaissance du cursus ainsi que de l'organisation personnelle envisagée pour suivre la formation (temps de travail personnel, aspects logistiques et financements.)

ATTENTION tout dossier d'inscription sans chèque ne sera pas pris en compte

Les diplômes ou attestations

- Copie d'autres diplômes mentionnés dans la partie « qualification sportive »
- Copie du diplôme B.N.S.S.A. (si possession).
- Copie du diplôme PSE1 ou autres titres admis en équivalence (AFPCSAM, CFAPSE, PSE2, BNSR ...)
- Copie de l'attestation de formation continue annuelle du PSE1

**DOSSIER COMPLET
DOSSIER INCOMPLET**



Présentez vous

Nom:

Prénom:

Né(e) le:

A :

Département :

Nationalité:

Adresse :

Code Postal:

Commune:

Tel :

Email :

Couverture sociale

CPAM personnelle (n°)

CPAM parents (ayant-droit) (n°)

Sécurité Sociale Etudiante (nom)

Mutuelle (nom)

En vertu de l'article 27 de la loi du 6 janvier 1978, l'**ERFAN de Guadeloupe** vous informe que votre identité, vos résultats d'examen, et éventuellement votre photographie pourront être mis en ligne sur le site Internet de l'ERFAN.

Si vous vous opposez à cette mise en ligne, merci de cocher la case suivante:

Votre situation

Salarié

Nom de l'employeur

Adresse

Adresse

Demandeur
d'emploi

Inscrit au Pôle Emploi

Oui

Non

Scolaire ou
étudiant

Préciser

Autre situation

Préciser



Votre cursus de formation scolaire et universitaire

Suivi d'études scolaires jusqu'en classe de: Troisième Seconde Première Terminale

Diplôme scolaire le plus haut obtenu : _____

Année d'obtention : _____

Suivi d'études universitaires: Oui Non

Si oui, lesquelles : _____

Diplôme universitaire le plus haut obtenu : _____

Année d'obtention : _____

Suivi de formations professionnelles: Oui Non

Si oui, lesquelles : _____

Titre professionnel le plus haut obtenu : _____

Année d'obtention : _____

Votre cursus de formation

(joindre impérativement une copie des diplômes obtenus)

- Diplômes fédéraux (précisez) _____
- Brevet National de sécurité et Sauvetage Aquatique (et recyclage si nécessaire)
- Attestation de réussite à la Formation Commune BEES 1^{er} degré
- Attestation de performance du 800 Nage Libre
- Autre (précisez) _____

Votre situation sportive

Etes-vous licencié(e) dans un club affilié à la FFN ? Oui Non

Si oui, nom et adresse de votre club _____

Votre pratique de la natation

Faites-vous des compétitions? Oui Non

A quel niveau ? _____

Connaissez vous votre niveau de performance sur 50m Nage Libre ? Oui Non

Si oui, précisez : _____



Votre expérience dans l'animation

Possédez-vous une expérience dans l'animation? Oui Non

Si oui, précisez (lieu,
fonction) _____

Votre financement de la formation

Avez-vous déjà été aidé(e) au titre de la formation professionnelle? Oui Non

Si oui à quelle date? _____

Avec quel organisme ? _____

Mode de financement envisagée

- Auto financement
 Congé Individuel de Formation

Organisme financeur sollicité _____

- Apprentissage
 Autre PRQ, FAJ.(précisez) _____

Récapitulatifs des démarches à effectuer avant le dépôt du dossier d'inscription :

- *Demandeur d'emploi : clarifiez votre situation auprès du Pôle Emploi. Les moins de 26 ans doivent également rencontrer un conseiller Mission Locale d'Insertion.*
- *Salarié : demande de congé de formation*
- *Apprenti : recherche de la structure d'accueil*
- *Clarifiez votre situation d'assuré social auprès de la CPAM.*

J'atteste l'exactitude des informations portées dans le présent dossier d'inscription

Fait à le

.....

Nom et signature



VOTRE DÉCLARATION DU STATUT DE STAGIAIRE

Application de l'article L.212-11 du code du sport, du décret n°93-1035 du 31 août 1993 modifié et de l'arrêté du 27 juin 2005 relatif à la déclaration d'activité prévus aux articles 12 et 13-1 dudit décret.

Toute personne procédant à cette déclaration fera l'objet d'une demande d'extrait de casier judiciaire (bulletin n°2) auprès du service du casier judiciaire national, comme prévu à l'article 2 de l'arrêté du 27 juin 2005, et conformément à l'article 203 de la loi n°2004-204 du 9 mars 2004.

ÉTAT CIVIL

Madame Monsieur

Je soussigné(e) Nom _____ Prénoms _____

Nom de naissance _____

Date de naissance _____ Lieu _____

Département _____ Nationalité _____

Adresse _____

Code Postal _____ Ville _____

Signalez si vous résidez en Zone Urbaine Sensible (ZUS) Oui Non

Téléphone fixe _____ Téléphone portable _____

Courriel (obligatoire) _____ @ _____

Pour les personnes nées à l'étranger

Nom du père _____ Prénom du père _____

Nom de jeune fille de la mère _____ Prénom de la mère _____

QUALIFICATION – DIPLÔME PRÉPARÉ

Brevet Professionnel Jeunesse Education Populaire et Sports – Activités Aquatique et de la Natation



E.R.F.A.N. de Guadeloupe
Piscine de Dugazon
97139 Les Abymes
Tel : 0590471560

Tests sélection: 18 Octobre 2019
Positionnement : 19 Octobre 2019
Exigences préalables à la mise en situation :
pédagogique : Période de formation : 2 Décembre 2019
au 26 Juin 2020

ACTIVITÉS ENCADRÉES

Activités Aquatiques et de la Natation

DECLARATION SUR L'HONNEUR

Je soussigné (e) _____ éducateur (trice) sportif (ve) souhaitant exercer les fonctions prévues aux articles L.212-1, L.212-2 et L.212-7 du code du sport, déclare remplir les conditions fixées par ces dispositions et ne pas avoir fait l'objet d'une condamnation m'interdisant l'exercice de ces fonctions, en application de l'article L.212-9 du même code. J'atteste l'exactitude des informations portées dans la présente déclaration.

Fait àle.....*Nom et signature*



ATTESTATION DE PRISE EN CHARGE

À compléter dans tous les cas de prise en charge

*Toute rature, surcharge ou omission sur ce document entraînera le retour du dossier et le retard de l'inscription.
L'attestation de prise en charge doit être remplie par l'employeur ou la personne le représentant.*

Nom ou raison sociale de
l'employeur : _____

code APE

Numéro SIRET : _____

:

Adresse de facturation du
soussigné : _____

Ville

Code postal : _____

:

Téléphone : _____

Fax : _____

Courriel : _____

@

Dossier suivi
par : _____

Le soussigné s'engage à régler à l'ERFAN de Guadeloupe sousscrite au bénéfice de :
(Nom et prénoms du
stagiaire) : _____

pour un montant total de
:

euros

(indiquer la somme en toutes lettres)

La partie ci dessous ne concerne que les formations prises en charge par un employeur dans le cadre de la formation professionnelle continue.

Si ce dernier a demandé une prise en charge directe du coût de la formation à un organisme paritaire collecteur agréé (OPCA) et obtenu de sa part une confirmation écrite, dûment datée et signée, qu'il joindra alors au présent dossier, il indique ci-dessous les coordonnées de l'organisme. Dans le cas contraire, il est inutile de compléter cette partie.

Nom de l'OPCA: _____

N° SIRET: _____

Adresse de facturation de
l'OPCA: _____

Téléphone : _____

Courriel: _____

@

Dossier suivi
par : _____

À l'égard de l'ERFAN de _____ du Comité de _____ de Natation, l'employeur reconnaît être débiteur en dernier ressort du coût de l'inscription (qu'il s'engage à régler en signant la présente attestation), dans l'hypothèse où l'OPCA n'assurerait pas tout ou partie de son financement, notamment dans le cas d'une assiduité discontinuée ou incomplète du stagiaire. Le paiement de la totalité des droits d'inscription, non encore acquittés six mois après l'action de formation, sera réclamé au réel débiteur.

L'employeur À LEDATE,
CACHET ET SIGNATURE



Le cachet et la signature originaux sont exigés sous peine de nullité de la prise en charge.
Le titre de paiement doit être libellé à l'ordre de « ERFAN de »

UTILISATION DU DROIT A L'IMAGE

Formulaire exigé pour tout(e) candidat(e) à la formation du brevet Professionnel Jeunesse Education Populaire et Sport Activités Aquatiques et de la Natation

Je soussigné(e)autorise l'Ecole Régionale de Formation aux Activités de la Natation de à utiliser mon image pour la promotion de l'établissement et pour toutes ses productions sur les différents supports de communication connus ou à venir.

OUI

NON

Le2018
(Manuscrit « bon pour autorisation »)



CERTIFICAT MEDICAL

Exigé pour tout(e) candidat(e) à la formation du brevet Professionnel Jeunesse Education Populaire et Sport Activités Aquatiques et de la Natation (Cf. annexe arrêté du 8 novembre 2010)

Je soussigné(e), docteur en médecine, certifie avoir pris connaissance du contenu des tests ainsi que des activités pratiquées au cours de la formation préparatoire au brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport, spécialité « activités aquatiques et de la natation » ci-dessous mentionnés, certifie avoir examiné M./Mme, candidat(e) à ce brevet, et n'avoir constaté à la date de ce jour, aucune contre-indication médicale apparente :

- à l'accomplissement du ou des tests préalables à l'entrée en formation (si il/elle y est soumis(e))
- et à l'exercice de ces activités.

J'atteste en particulier que M./Mme présente une faculté d'élocution et une acuité auditive normale ainsi qu'une acuité visuelle conforme aux exigences suivantes :

- Avec correction
 - Soit une correction amenant une acuité visuelle de 10/10 pour un œil, quelle que soit la valeur de l'autre œil corrigé (supérieure à 1/10) ;
 - Soit une correction amenant une acuité visuelle de 13/10 pour la somme des acuités visuelles de chaque œil corrigé, avec un œil corrigé au moins à 8/10.
- Sans correction

Une acuité visuelle de 4/10 en faisant la somme des acuités visuelles de chaque œil mesurées séparément sans que celle-ci soit inférieure à 1/10 pour chaque œil. Soit au moins : 3/10 + 1/10 ou 2/10 + 2/10
- Cas particulier

Dans le cas d'un œil amblyope le critère exigé est : 4/10 + inférieur à 1/10
- La vision nulle à un œil constitue une contre-indication.

Certificat remis en mains propres à l'intéressé pour servir et valoir ce que de droit

Fait à....., le.....

Signature et cachet du médecin,



INFORMATIONS AU MEDECIN

A. Activités pratiquées au cours de la formation

Le candidat au brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport, spécialité « activités aquatiques et de la natation » est amené à :

encadrer et enseigner des activités aquatiques d'éveil, de découverte et d'apprentissage pluridisciplinaire des nages codifiées du programme de la Fédération Internationale de Natation pour tous publics ;

assurer la sécurité des pratiquants, des pratiques, des lieux de pratiques et des baignades.

A ce titre, il doit être en capacité :

d'intervenir en milieu aquatique en cas d'accident ou d'incident ;

de rechercher une personne immergée ;

d'extraire une personne du milieu aquatique

B. Tests liés aux exigences préalables à l'entrée en formation

Test de performance sportive

Il consiste à parcourir une distance de 800 mètres nage libre en moins de 16 minutes.

Tests de sauvetage

100 mètres sauvetage (en moins de 2 minutes 40)

Il consiste en un parcours aquatique en continu de 100 mètres en bassin de natation, se décomposant comme suit :

un départ du bord du bassin ou d'un plot de départ, suivi de 25 mètres nage libre en surface ;

deux parcours de 25 mètres, comprenant chacun 15 mètres en immersion complète sans que le candidat prenne appui ;

une plongée dite « en canard », suivie de la recherche d'un mannequin reposant entre 2 mètres et 3,70 mètres de profondeur ; le candidat remonte le mannequin en surface, puis le remorque sur 25 mètres visage hors de l'eau

Le port d'une combinaison, de lunette de piscine, de masque n'est pas autorisé.

250 mètres sauvetage (en moins de 4 minutes 20 secondes)

le candidat parcourt 200 mètres en palmes, masques et tuba ;

A la fin du parcours de nage, il doit effectuer une immersion à une profondeur comprise entre 2 mètres et 3,70 mètres pour récupérer un mannequin ;

Le candidat remorque le mannequin sur la distance restante (le tuba et le masque ne sont plus obligatoires)

Dispositions particulières pour les personnes présentant un handicap

La réglementation du diplôme prévoit que le directeur régional de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale peut, après avis d'un médecin agréé par la Fédération Française Handisport ou par la Fédération Française de Sport Adapté, aménager le cursus de formation et les épreuves d'évaluation certificative pour toute personne justifiant d'un handicap.

Dans le cas où le médecin constate une contre-indication liée à un handicap, il le mentionne sur le certificat et oriente le candidat vers le dispositif mentionné ci-dessus.



STRUCTURES D'ACCUEIL

*Si vous avez déjà pris des contacts avec des structures, merci de remplir les documents suivants.
Ces informations n'ont pas un caractère obligatoire. Si vous n'avez pas de contact, nous nous chargerons de vous mettre en relation avec nos partenaires.*

Nous attirons votre attention sur le fait que le Comité de Normandie de Natation fonctionne avec un réseau de partenaires établi en Normandie, le choix des structures reste à son entière discrétion.

L'alternance : Les cours théoriques occuperont une partie de la semaine, l'autre partie étant dévolue aux stages en structures d'accueil.

Engagement du Tuteur - Club

Nom, prénom du tuteur : _____

Téléphone : _____ Mail : _____ Je

soussigné(e) _____ titulaire du BEESAN n° _____ m'engage à
assurer la fonction de tuteur pendant la formation BPJEPS – AAN de:

_____ au club de : _____.

Date et signature du tuteur

Date, signature et tampon du Président

Engagement du Tuteur - Piscine

Nom, prénom du tuteur : _____

Téléphone : _____ Mail : _____ Je

soussigné(e) _____ titulaire du BEESAN n° _____ m'engage à
assurer la fonction de tuteur pendant la formation BPJEPS – AAN de:

_____ à la piscine de : _____.

Date et signature du tuteur

Date, signature et tampon du Responsable



PLAN DE FINANCEMENT

Obtenir un financement est l'affaire de tous, mais surtout la vôtre :

- Soyez acteur de la recherche de votre financement
- Soyez incitateur auprès de votre club, votre commune, votre Pôle Emploi...

DES CONSEILS

- Commencez très tôt votre recherche bien avant votre entrée en formation (ex: 3 mois pour un plan de formation...)
- Ne vous contentez pas d'un seul financement. Certaines prestations (ou aides) peuvent se cumuler.
- Privilégiez les contrats (apprentissage ou professionnalisation) si vous êtes en formation professionnelle initiale.
- N'hésitez pas à aller voir les contacts proposés
- D'autres dispositifs existent, n'hésitez pas à contacter le Conseil Général, votre commune, ou votre club.
- Les dispositifs présentés peuvent évoluer, ces informations sont donc susceptibles de modification en permanenc



DOSSIER INSCRIPTION
BP JEPS AAN
Année 2019-2020